

## Compte rendu du C H S C T du 26/09/2013

Premier CHSCT tenu en présence de Corinne Ferrelec, notre nouvelle secrétaire animatrice, ce CHSCT fut constructif et a démontré que cette instance ne somnole pas.

Après lecture des déclarations liminaires, dont celle de **FO DGFIP** que vous trouverez ci-dessous et l'approbation du PV de la réunion précédente, le président a accepté, à la demande des représentants **FO DGFIP** de mettre le point « handicap » en tête des sujets à aborder.

### **Déclaration liminaire :**

« Monsieur le président,

Vous présentez ces jours-ci aux agents, dans une série de réunions, le contenu de la « démarche » dite « stratégique ».

L'analyse de notre syndicat, vous le savez, est que ce nouveau vocable recouvre la continuation de la même politique de réduction des moyens en effectifs (2560 suppressions d'emplois dans notre ministère, soit 2043 pour la DGFIP dans le PLF 2014) et en crédits de fonctionnement, de concentration de services au détriment du maillage territorial existant et, par voie de conséquence de sabordage des missions.

Cette politique va aggraver grandement les conditions de travail et donc fragiliser la santé des agents.

Que d'inquiétude, que de stress vont encore générer ces nouvelles soi-disant « réadaptations », à n'en pas douter !

Notre présence au CHSCT ne signifie pas que FO Finances s'inscrive dans la mise en œuvre des prétendus remèdes aux troubles psycho-sociaux que la succession des réorganisations de tous ordres provoquent.

Force Ouvrière Finances est convaincue, avec les personnels, que l'attribution des moyens nécessaires aux services et le maintien des structures en place serait le plus sûr moyen de résorber bien des malaises. »

### **- Prise en compte des situations de handicap en Haute Loire à la DDFiP :**

**FO DGFIP** étant à l'initiative de la mise à l'ordre du jour de ce point ses représentants ont tenu à faire la déclaration suivante, en présence du « correspondant handicap local » et d'un invité dit « personne qualifiée », membre de l'encadrement de la direction du département :

« Monsieur le président,

Préalablement aux débats les représentants Force Ouvrière voudraient lever toute ambiguïté sur leurs intentions quant à leur demande d'inscription à l'ordre du jour du CHSCT de ce sujet.

*Notre démarche n'a pas pour objet de faire le procès de qui que soit et en particulier du correspondant handicap local.*

*Ce que nous souhaitons c'est :*

*1°) la prise en considération réelle des besoins de collègues concernés,*

*2°) que tous les acteurs jouent pleinement leur rôle : médecin de prévention, correspondant handicap local, direction, chefs de service et le CHS lui-même,*

*3°) que le CHS puisse avoir connaissance d'un bilan sur le sujet à une fréquence à déterminer.*

*Nous pensons qu'il y a des améliorations à apporter mais nous sommes en attente d'un échange constructif débouchant sur de bonnes pratiques sur le moyen et le long terme. »*

Cette demande avait été présentée suffisamment tôt au président du CHSCT et elle avait été appuyée de questions écrites (voir notre compte rendu du CHSCT du 09-07-2013 sur notre site local). La direction avait eu donc le temps de préparer et communiquer aux membres du CHSCT un document qui compile les obligations des employeurs, notamment de la DGFIP, en matière de recrutement, et lors de la survenue d'une situation de handicap en cours de carrière.

Il fait le point sur les statistiques nationales et locales, il répertorie les missions de CHL (correspondant handicap local) et enfin, il comprend un résumé de la situation des personnes concernées vis à vis de la retraite.

Le débat a permis de connaître le nombre de candidats au recrutement spécifique : quelques dizaines pour un seul poste ! Le quota départemental, par rapport aux 6% national de recrutement auquel obligent les textes, est défini par la direction générale.

La direction explique que l'interrogation des candidats par un jury de 3 cadres de la direction ne vise jamais la situation de handicap et que la personne retenue ne voit le médecin de prévention qu'ensuite. **FO DGFIP** relève pour sa part qu'il paraît au contraire essentiel de connaître la situation des personnes avant tout recrutement pour s'assurer que l'on pourra les accueillir correctement.

L'expert de la direction a souligné qu'après recrutement les agents ont également le même droit à mutation que les autres agents et que lorsqu'ils mutent, la direction d'accueil se doit de les accueillir dans les meilleures conditions, même si, évidemment, le secret médical est absolu. Cela nécessite un minimum d'information entre les directions.

Pour la direction, le CHL et la direction globalement, tiennent compte du souhait des personnes de parler de leurs problème ou pas.

Les représentants **FO DGFIP** ont convenu que le sujet n'est pas simple et ont réaffirmé leurs souhaits dans l'intérêt bien compris des agents : le suivi de ces personnes, l'attention que l'on peut y porter sans les en accabler. On constate qu'à force de vouloir banaliser la situation on en vient à laisser des situations de souffrance s'installer, y compris dans les locaux même de la direction. **FO DGFIP** a demandé plus de traçabilité, plus de suivi, une attention particulière aux personnes touchées en cours de carrière. Les représentants FO ont aussi abordé la question de la protection de certains en butte à leur environnement professionnel.

Après un long débat le président s'est engagé à réaliser 3 choses :

- informer des missions du CHL départemental sur le site Ulysse local,
- un courrier à tous les responsables et chefs de services,
- évoquer cette question lors de la prochaine réunion des personnels de catégorie « A » du département.

Les représentants **FO DGFIP** ne prennent pas à la légère ces engagements. Ils considèrent qu'ils peuvent contribuer à une amélioration des relations dans le travail, s'ils ne rencontrent pas de mauvais esprit.

Mais **FO DGFIP** saura rappeler au président que sa demande comportait aussi des rendez-vous réguliers pour faire le point. En effet sur la demande d'états des lieux réguliers aucune réponse n'a été apportée.

### **Visites de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail :**

Nous avons appris en cours de séance que l'ISST s'était rendu dans les trésoreries de Cayres et de Pradelles sur la demande du président. Après tout, le président peut bien vouloir savoir l'avis de l'ISST sur les postes, ne serait-ce que pour en connaître l'état au regard de ses responsabilités et envisager des améliorations.

Seulement l'ISST ne s'est pas contenté d'une appréciation objective d'un poste au regard du service qu'il doit héberger. Ses rapports de visites concluent que le transfert du poste de Pradelles à Cayres serait une très bonne solution !

Les représentants **FO DGFIP** ont vivement protesté contre ce procédé car, selon eux, l'ISST est sorti de son rôle technique. Pour FO la défense du maillage existant passe par le maintien du poste de Pradelles comme des autres, et pour l'heure ce poste est toujours ouvert, l'administration doit donc le maintenir en état de fonctionner, ce qu'elle ne fait pas depuis de nombreuses années, malgré les visites de l'ISST.

#### **- Visites des médecins de prévention :**

Le médecin a visité les postes de Saint Paulien, Ste Florine et le Restaurant Administratif.

Les observations ne revêtent pas de gravité absolue mais la direction devra néanmoins y apporter des réponses.

#### **- Examen des cahiers hygiène et sécurité :**

Force est de constater que la lecture et le suivi de ces cahiers est difficile depuis qu'ils sont dématérialisés malgré la création d'une colonne « réponse nécessitant un suivi ».

Trésorerie du Puy Ville : Problème de téléphonie récurrent : à suivre...

Problème courant d'air au guichet : l'entreprise doit intervenir, elle s'occupera aussi du groom, tout est prêt pour ça, on n'attend plus que son bon vouloir...

Radiateurs : selon le chauffagiste ce n'est pas un problème d'eau, peut-être un problème de thermostat...

Brioude : des stores à poser...

#### **- Inscription aux stages :**

-

Il s'avère que la relance, suggérée par les représentants **FO DGFIP** au dernier CHSCT a été fructueuse et que les stages ont trouvé leur public. Puissent-ils être utiles aux collègues !

#### **- BUDGET :**

L'initiative du CHSCT 43 de financer, pour 2/3, le renouvellement du parc d'écrans du département pour les remplacer par des 22" (22 pouces) va trouver sa concrétisation

dans les semaines qui viennent. Rappelons qu'il s'agit, cette année, de remplacer la moitié des postes individuels qui n'en sont pas pourvus, l'autre moitié devant l'être l'an prochain.

Les représentants **FO DGFIP** se sont prononcés pour que priorité soit donnée aux collègues qui sont atteints de troubles importants de la vision. Il semble que cela soit difficile à mettre en œuvre et qu'il faille « optimiser » les déplacements de l'équipe CID. Seront donc servis en priorité les sites d'Yssingeaux, de Brioude et les trésoreries qui en dépendent ainsi que la DDFiP. La direction a indiqué qu'un petit volume est en réserve en cas de besoin imprévu.

**FO DGFIP** a rappelé à l'occasion de cet examen du budget que les décisions sont à présenter en séance avant de les finaliser parce que cela pas été le cas pour tous les postes budgétaires cette fois-ci.

Restait à engager les dernières dépenses au titre de 2013 pour environ 3 800 €.

Une demande a été présentée par **FO DGFIP** en raison de son impact santé : la « station total » (ou tachéomètre), lourde et ancienne, indispensable au relevé terrain du PTGC, devrait être changée, pourquoi pas en co-financement ? Pour le CHSCT cette acquisition a été considérée comme devant obligatoirement relever de la dotation budgétaire de la direction.

La pureté des principes mise en avant ici échappe un peu à l'entendement compte tenu du financement le plus important de cet exercice 2013.

Une longue discussion s'est déroulée au cours de laquelle la parité syndicale a refusé de prendre en compte les dépenses de stores liées, directement ou indirectement, aux travaux à la DDFiP. En définitive, le président a pris la décision de doter le Puy Ville d'un défibrillateur, dépense tout à fait dans les « cordes » du CHSCT et qui ne prêtait donc pas à interprétation (1500€).

Les stores manquant à Yssingeaux seront cofinancés (2008/2 = 1004 €).


Un petit reliquat servira au financement d'un robinet thermostatique à la Trésorerie du Puy Ville.

A noter que cette année le CHSCT aura financé presque environ 8 000 € de stores.

**Les représentants Force Ouvrière : Chantal BONELLO, Robert GAGNE (titulaires).**

**FO DGFIP** à vos côtés, **FO DGFIP** de votre côté,

## **Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques**

	<b>BULLETIN D'ADHESION</b>
(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Chantal BONELLO, C des F P du Puy)	
NOM :	
PRENOM :	
GRADE :	
AFFECTATION :	
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP	
Fait à	, le signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu